

PERSPECTIVE

La pauvreté au Québec, une réalité encore présente

Ceux qui luttent contre la pauvreté savent bien qu'il n'existe pas de solution unique, pas plus qu'elle n'a de visage unique. Ceux qui vivent dans la pauvreté le constatent avec encore plus d'acuité. Depuis le début des années 2000, le Québec s'est donné de nouvelles armes dont la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) qui a permis de mieux structurer les actions. Toutefois, le nombre de personnes à faible revenu demeure élevé et les besoins sont criants. Les solutions, elles, demandent à être adaptées parce que le contexte économique et le marché du travail sont changeants. Le questionnement sur les résultats des moyens d'action adoptés est essentiel. De toute évidence, le combat contre la pauvreté est un travail constant de même qu'il est l'affaire de tous.

L'ampleur du phénomène

Il n'existe pas de « taux de pauvreté » au Canada et au Québec, pas plus qu'il n'y a de définition formelle de « la classe moyenne ». Ce sont pourtant des réalités dont on parle tous les jours. En ce qui a trait à la pauvreté, différents indices ont été développés pour estimer le nombre de personnes ou de ménages qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. On a aussi tenté de déterminer le niveau de revenu qui permettrait de faire le partage entre ceux qui sont à faible revenu et ceux qui ne le sont pas.

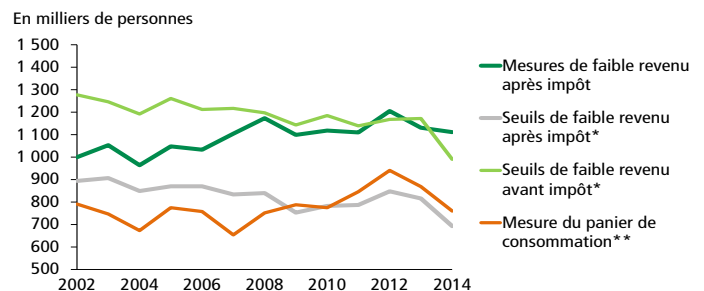
En termes d'outils statistiques, on dispose notamment des mesures de faible revenu (MFR), des seuils de faible revenu (SFR) et de la Mesure du panier de consommation¹. En fonction des différentes méthodes, qui ont chacune leurs limites, on obtient des résultats différents (tableau 1). Le nombre de personnes à faible revenu était estimé entre 693 000 et 1,1 million de personnes en 2014 au Québec. Même à 693 000 personnes, l'estimation la plus basse demeure imposante. Un nombre aussi grand de gens est difficile à imaginer, mais pour donner une image, on pourrait dire que c'est presque autant que les villes de

Laval et de Gatineau réunies (respectivement 425 225 habitants et 278 780 habitants au 1^{er} juillet 2015).

En regardant l'évolution comparée des indices, on s'aperçoit que depuis 2012 ou 2013, tous indiquent une réduction du nombre de personnes à faible revenu en 2014 (graphique 1). Toutefois, sur une plus longue période, soit depuis 2002, le constat n'est pas le même. Les seuils de faible revenu (avant et après impôt) indiquent une diminution dans le temps. On n'observe très peu de changements avec la Mesure du panier de consommation et on note une augmentation avec les mesures de faible revenu après impôt. Peu importe le résultat, le constat demeure : même à près de 700 000, le nombre de personnes à faible revenu est important.

GRAPHIQUE 1

Québec : peu importe la mesure utilisée, il y a diminution du nombre de personnes touchées depuis les années 2012-2013



* Base de 1992; ** Base de 2011.

Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

TABLEAU 1

Québec : nombre de personnes à faible revenu, en fonction de différents indicateurs en 2014

INDICATEURS	EN MILLIERS	EN %
Mesures de faible revenu après impôt	1 111	13,7
Seuils de faible revenu après impôt, base de 1992	693	8,6
Seuils de faible revenu avant impôt, base de 1992	990	12,3
Mesure du panier de consommation, base de 2011	760	9,4

Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

¹ Pour une définition de chacun de ces concepts, voir l'encadré 1 à la page 2.

François Dupuis, vice-président et économiste en chef • Joëlle Noreau, économiste principale

Desjardins, Études économiques : 418-835-2450 ou 1 866-835-8444, poste 5562450 • desjardins.economie@desjardins.com • desjardins.com/economie

NOTE AUX LECTEURS : Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons dans les textes et les tableaux les symboles k, M et G pour désigner respectivement les milliers, les millions et les milliards. MISE EN GARDE : Ce document s'appuie sur des informations publiques, obtenues de sources jugées fiables. Le Mouvement des caisses Desjardins ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes ou complètes. Ce document est communiqué à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente. En aucun cas, il ne peut être considéré comme un engagement du Mouvement des caisses Desjardins et celui-ci n'est pas responsable des conséquences d'une quelconque décision prise à partir des renseignements contenus dans le présent document. Les prix et les taux présentés sont indicatifs seulement parce qu'ils peuvent varier en tout temps, en fonction des conditions de marchés. Les rendements passés ne garantissent pas les performances futures, et les Études économiques du Mouvement des caisses Desjardins n'assument aucune prestation de conseil en matière d'investissement. Les opinions et les prévisions figurant dans le document sont, sauf indication contraire, celles des auteurs et ne représentent pas la position officielle du Mouvement des caisses Desjardins. Copyright © 2017, Mouvement des caisses Desjardins. Tous droits réservés.

ENCADRÉ 1 DÉFINITIONS

Les mesures de faible revenu sont une mesure relative du faible revenu correspondant à 50 % de la médiane du revenu ajusté du ménage. Ces mesures sont différenciées selon le nombre de personnes présentes dans le ménage afin de refléter les économies d'échelle attribuables à la taille du ménage.

Les seuils de faible revenu après impôt sont des limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu après impôt à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne.

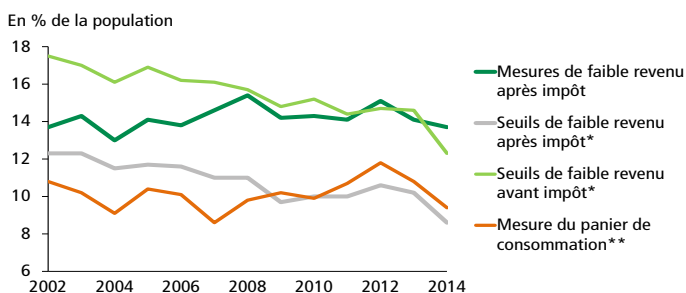
Les seuils de faible revenu avant impôt sont des limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu avant impôt à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne.

La Mesure du panier de consommation, élaborée par Emploi et Développement social Canada, tente de mesurer un niveau de vie qui se situe entre le niveau de subsistance et l'inclusion sociale tout en tenant compte des variations du coût de la vie entre les régions.

Source : Statistique Canada, Tableau 206-0041.

L'exercice peut être fait en regardant le pourcentage par rapport à l'ensemble de la population (graphique 2). Là encore, il n'y a pas d'unanimité. Selon les seuils de faible revenu et la Mesure du panier de consommation, il y a une diminution de l'importance de la population à faible revenu entre 2002 et 2014. Par contre, selon les mesures de faible revenu après impôt, on observe plutôt une stagnation. En fonction de l'indice retenu, en 2014, la part de la population à faible revenu oscillait entre 8,6 % et 13,7 % au Québec.

GRAPHIQUE 2 Québec : en 2014, le pourcentage de la population à faible revenu oscillait entre 8,6 % et 13,7 %



* Base de 1992; ** Base de 2011.
Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

D'autres outils de mesure

Une autre façon de porter un regard sur la pauvreté est de prendre en compte les statistiques sur la clientèle des programmes d'assistance sociale. En décembre 2016, on comptait 418 888 prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours du gouvernement du Québec (tableau 2). Ces personnes étaient regroupées en 306 485 ménages. Les enfants représentaient 21,2 % des prestataires, soit 88 865 jeunes de moins de 18 ans. Pour illustrer ce que peut représenter cette donnée qui peut sembler abstraite, on peut la comparer au nombre de personnes qui habitent dans des villes de la taille de Brossard (86 354 personnes au 1^{er} juillet 2015) ou de Repentigny (83 967 personnes).

TABLEAU 2
Québec : taux d'assistance sociale

EN DÉCEMBRE 2016	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE PRESTATAIRES	TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE (0-64 ANS) (%)
Le Québec	306 485	418 888	6,2
Bas-Saint-Laurent	7 561	9 514	6,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 775	13 487	6,1
Capitale-Nationale	20 209	25 556	4,3
Mauricie	14 747	19 493	9,5
Estrie	13 429	18 173	7,0
Île de Montréal	93 509	136 601	8,1
Outaouais	14 996	21 300	6,5
Abitibi-Témiscamingue	5 009	6 519	5,3
Côte-Nord	2 739	3 538	4,5
Nord-du-Québec	984	1 518	3,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4 455	5 767	8,3
Chaudière-Appalaches	9 911	12 377	3,6
Laval	10 677	15 468	4,4
Lanaudière	15 907	21 720	5,2
Laurentides	18 757	24 947	5,0
Montérégie	44 974	61 657	4,9
Centre-du-Québec	9 810	13 117	6,8
Central ¹	8 036	8 136	--

¹ Dossiers administrés centralement.

Sources : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, février 2017 et Desjardins, Études économiques

Le nombre de bénéficiaires des programmes d'assistance est élevé, mais en regard des dernières années, il est à la baisse. Il en est de même pour le taux d'assistance. Toutefois, il est très difficile de mesurer les progrès uniquement sur la base de statistiques. Les aménagements aux programmes, notamment l'accès aux prestations, ont pu réduire le nombre de personnes admissibles. Par ailleurs, le vieillissement de la population accentue le déplacement des clientèles de l'aide sociale vers les programmes visant la retraite et la vieillesse.

Une répartition par région permet de constater que l'île de Montréal l'emportait largement avec 136 601 bénéficiaires en décembre 2016. Ce résultat étonne peu compte tenu de la taille de la région, de la densité de la population, de la plus forte présence de nouveaux arrivants, de la quantité de services offerts et de l'anonymat que procure une ville de cette taille.

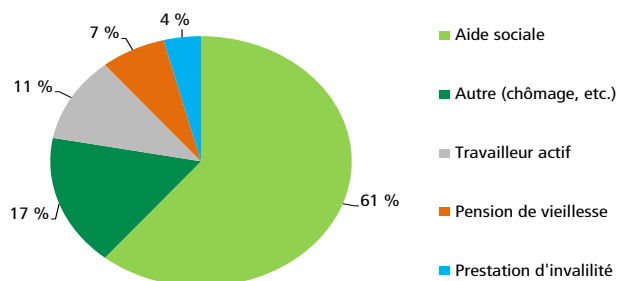
En ce qui a trait au taux d'assistance sociale des 0 à 64 ans, il s'établissait en moyenne à 6,2 % au Québec en décembre dernier. Trois régions ont un taux qui se distingue de la moyenne : la Mauricie (9,5 %), la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (8,3 %) et l'île de Montréal (8,1 %).

Toutefois, regarder les statistiques sur l'assistance sociale ne donne qu'une vue fragmentaire de la pauvreté. De plus en plus de gens qui travaillent se retrouvent tout de même dans l'obligation d'aller chercher de l'aide pour boucler les fins de mois. Ce support, ils le trouvent notamment du côté des banques alimentaires.

Les banques alimentaires : une autre façon de prendre le pouls de la situation

Le phénomène des travailleurs qui ont recours à l'aide alimentaire d'urgence n'est pas nouveau, mais il semble s'accroître. Selon le Bilan-Faim publié par les Banques alimentaires du Québec², les travailleurs actifs constituent 11 % de la clientèle desservie (graphique 3). Néanmoins, la majorité des clients sont des personnes qui reçoivent de l'aide sociale (61 %). Il y a également des gens qui reçoivent une pension de vieillesse, dans une proportion non négligeable (7 %). Toutefois, si la tendance des travailleurs pauvres est à la hausse, il faut se méfier des jugements hâtifs qui associeraient chaque travailleur à bas niveau de salaire à un travailleur pauvre. Tout est fonction du ménage dans lequel il vit et du revenu de l'ensemble des personnes qui constituent ce ménage³.

GRAPHIQUE 3
Clientèles desservies par le réseau des Banques alimentaires du Québec, une majorité à l'aide sociale en 2016



Sources : Banques alimentaires du Québec et Desjardins, Études économiques

Les banques alimentaires notent une pression grandissante qui est préoccupante, et ce, au-delà de la présence accrue

² *Bilan-Faim Québec 2016*, Banques alimentaires du Québec, pour la période du 1^{er} au 30 mars 2016, 40 p.

³ Luc CLOUTIER-VILLENEUVE, *Comment ont évolué l'emploi à bas salaire et celui mieux rémunéré au Québec chez les travailleuses et les travailleurs?*, Cap sur la rémunération, Institut de la Statistique du Québec, avril 2016, numéro 3, 12 p.

des travailleurs pauvres. Entre 2015 et 2016, on a noté une augmentation de 5,3 % des requêtes. Fait à noter, la croissance de la population québécoise est estimée à 0,8 % entre ces deux années par l'Institut de la statistique du Québec. Ainsi, on calcule que 1 798 609 demandes d'aide alimentaire d'urgence ont été comblées chaque mois au Québec (372 064 paniers de provisions remis aux familles d'une à six personnes, 999 369 repas et 427 177 collations). On estime que 34,5 % des demandes d'aide sont pour des enfants et que 42,9 % des ménages desservis ont au moins un enfant. Entre 2015 et 2016, on a rempli environ 100 000 assiettes de plus par mois.

Fait préoccupant, 46 % des organismes associés aux banques alimentaires ont affirmé avoir manqué de denrées à distribuer au cours de l'année. La demande plus pressante des ménages et la gestion plus serrée des stocks alimentaires et des surplus chez les donateurs (grandes chaînes alimentaires, entre autres) ont contribué à ce phénomène.

Par ailleurs, on note le fait que l'indice du prix des aliments a augmenté plus vite que le taux général d'inflation au cours des cinq dernières années au Québec. Cette hausse a contribué à resserrer les finances des particuliers, pauvres ou pas, qui doivent tous s'ingénier à nourrir leur famille (tableau 3).

TABLEAU 3
Québec : indices des prix à la consommation

VARIATION ANNUELLE EN %	2012	2013	2014	2015	2016	MOYENNE 5 ANS
Indice d'ensemble	2,1	0,7	1,4	1,1	0,7	1,2
Indice des aliments	2,5	1,1	2,2	3,6	1,1	2,1

Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Si le fait de donner de la nourriture pallie les besoins les plus immédiats, les banques alimentaires et les organismes associés pensent de plus en plus à long terme en cherchant à sortir les gens de la dépendance. Le tiers des organismes affiliés aux banques alimentaires du Québec offrent également des services de cuisine collective où l'on prépare des repas en commun à faible coût. Le quart des organismes ont des programmes destinés aux enfants pour favoriser leur autonomie et 16 % donnent accès à un jardin communautaire. À cela s'ajoutent du support pour la préparation d'un budget, la popote roulante et des magasins de vêtements et de meubles à qui l'on donne une seconde chance.

Des efforts concertés

Le support financier apporté aux plus démunis est le fruit d'un effort collectif attribuable aux impôts et à la taxation. À cette redistribution, qui s'effectue par le biais de prestations de tout ordre faites par les gouvernements, s'ajoutent les collectes organisées par une myriade d'organismes bénévoles, communautaires et caritatifs de tous horizons. L'aide apportée sur le terrain, elle, résulte de la conjugaison d'efforts individuels

et de la collaboration établie avec différents partenaires (milieux associatifs, entreprises de l'économie sociale, partenaires d'affaires, etc.).

En considérant uniquement l'aide alimentaire, on estimait que plus de 3 600 employés y étaient affectés en 2016 au Québec. Une armée de bénévoles s'ajoutait (plus de 17 500, soit la taille d'une ville comme L'Ancienne-Lorette) et contribuait à rendre ce service possible. Que dire de l'aide au logement et aux refuges temporaires? Celle apportée pour les vestiaires, la réparation de meubles, la réinsertion en emploi ou le support aux jeunes? Ce ne sont là que quelques exemples qui donnent un maigre aperçu de toute l'énergie déployée pour aider les moins nantis.

D'autres manifestations de la pauvreté

L'itinérance est un des visages de la pauvreté qui est le plus marquant. Jusqu'à tout récemment, il était très difficile d'en saisir l'ampleur. Un portrait de l'itinérance a été publié en 2014⁴, dans la foulée de la [Politique nationale de lutte à l'itinérance](#) et du [Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020](#), tous deux déposés cette année-là par le gouvernement du Québec.

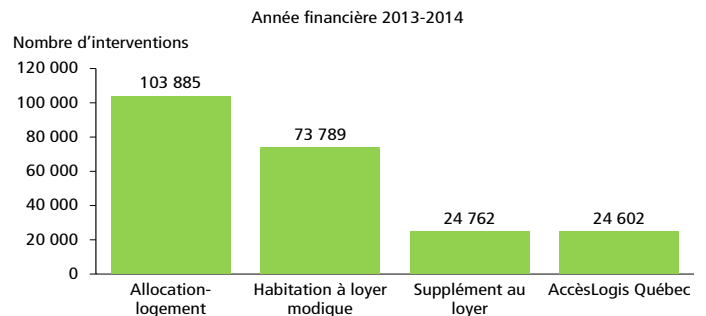
On y apprend qu'en 2013-2014, le Québec comptait 1 263 lits « d'urgence » répartis dans 41 lieux d'hébergement. La moitié d'entre eux étaient à Montréal, les autres étant répartis à travers les autres régions du Québec. Le taux d'occupation de ces lits, en moyenne annuelle, se chiffrait à 78,8 %. Évidemment, cette statistique masque les fluctuations quotidiennes, saisonnières et régionales. La durée moyenne de chaque séjour était de 7,8 nuits. Sur une base mensuelle, ce sont 2 469 personnes différentes qui ont reçu l'hospitalité.

Le Québec disposait également de « lits de transition » : 429 lits répartis dans 14 lieux différents. Le taux d'occupation était de 74,3 % et il variait selon les régions. Compte tenu de la vocation de ces établissements, la durée moyenne de séjour était plus longue, soit 62,1 nuitées, l'équivalent de deux mois. À cela s'ajoutaient 302 lits de transition pour les jeunes, dont le taux d'occupation était estimé à 78,5 %. À la lumière de ces quelques chiffres, on constate que la demande pour l'hébergement est bien réelle.

Il existe d'autres formes de support à l'hébergement. L'aide à l'habitation permet de mesurer la difficulté qu'ont bien des ménages à s'assurer d'un toit. Ainsi, pour l'année financière 2013-2014, le gouvernement du Québec est intervenu à 103 885 reprises par le biais de l'Allocation-logement, une « aide financière pour des ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à leur logement » (graphique 4).

⁴ [L'itinérance au Québec](#), Ministère de la Santé et des Services sociaux, premier portrait, 2014, 169 p.

GRAPHIQUE 4 L'aide au logement prend différents aspects



Sources : Société d'habitation du Québec et Desjardins, Études économiques

ENCADRÉ 2 QUELQUES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Allocation-logement : il s'agit d'une aide financière pour des ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à leur logement.

Habitation à loyer modique : ce programme a pour objectif de fournir un logement à des ménages à faible revenu qui sont sélectionnés en fonction de leur condition socio-économique. Il permet aux locataires de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu.

Supplément au loyer : cette aide financière permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements privés ou appartenant à des coopératives d'habitation ou encore à des organismes sans but lucratif, et de payer un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique.

AccèsLogis Québec : ce programme vise à encourager la réalisation de logements communautaires et abordables pour des ménages à faible revenu et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation.

De même, il a agi à 73 789 reprises pour fournir de l'habitation à loyer modique. De plus, il a versé un supplément de loyer en intervenant à 24 762 reprises et il a encouragé la réalisation de logements communautaires et abordables (24 602 interventions). Cela n'est qu'une partie de l'aide gouvernementale qui se décline aussi au niveau municipal. Il demeure toutefois difficile de dire combien de personnes ont été touchées par ces actions.

Qui est à l'abri?

Enfin, on peut se demander à quel moment la précarité fait basculer dans la pauvreté. Selon le sondage annuel réalisé au Canada par l'Association canadienne de la paie (ACP) et divulgué en 2016⁵, près de la moitié des 5 600 répondants salariés a

⁵ [L'Association canadienne de la paie](#).

mentionné « qu'il leur serait difficile de remplir leurs obligations financières si leur chèque de paie était reporté ne serait-ce que d'une semaine ». De plus, 24 % des répondants estimaient qu'il leur serait difficile d'obtenir 2 000 \$ pour faire face à une urgence au cours du prochain mois. Les Études économiques du Mouvement Desjardins se sont déjà penchées sur la question de l'endettement des ménages. Deux analyses réalisées en 2015 et en 2016 permettent de faire le point⁶.

La pauvreté peut survenir suite à un arrêt prolongé du travail ou avec la fin d'un emploi (mise à pied, fermeture d'entreprise, retraite prématurée). Elle peut aussi être induite par la maladie d'un travailleur ou d'un proche qui est un des pourvoyeurs du ménage. Dans certaines situations, on doit parfois prendre soin d'un proche et, par conséquent, quitter son propre emploi. Un décès ou une séparation peuvent aussi être l'élément qui enclenchera les étapes qui mèneront éventuellement à la pauvreté. Ce sont là des événements auxquels il est difficile d'échapper. Comment se prépare-t-on à de telles éventualités lorsque l'on ne dispose pas du nécessaire pour combler les besoins de base?

Une longue et âpre bataille

En dépit de tous les efforts individuels et collectifs déployés, on constate qu'il y a encore bien des gens qui peinent à boucler leur budget, mois après mois. Si la solution était simple, il est évident que la pauvreté serait moins présente qu'elle ne l'est actuellement.

On peut également se demander si la lutte aux inégalités est l'équivalent de celle contre la pauvreté. Les avis divergent selon celui qui répond. Toutefois, on s'entend généralement pour dire que combattre les inégalités peut contribuer à diminuer la pauvreté.

Les allocations aux enfants, les prestations d'invalidité ainsi que le support à l'éducation et au logement sont parmi les outils les plus utilisés pour lutter contre la pauvreté. Par contre, certains questionnent les façons de faire actuelles. En matière d'habitation, ils croient qu'il faudrait revenir à la construction de logements sociaux en incitant les promoteurs, notamment, à bâtir des logements pour les familles à faible revenu. Selon certains chercheurs, les allocations ne règlent pas les problèmes de pénurie et de vétusté des logements qui sont à la source de nombreuses difficultés (coûts de chauffage exorbitants, problèmes de santé, déménagements coûteux multiples, etc.).

En ce qui a trait à l'éducation, certains se demandent si l'aide accordée en ce moment permet réellement de lutter contre la

pauvreté. On donne pour exemple l'aide financière accordée pour la poursuite des études post-secondaires qui bénéficierait principalement aux classes moyennes et aisées. L'assistance à la petite enfance et à l'enseignement secondaire chez les familles à faible revenu serait, semble-t-il, plus efficace dans la diminution des inégalités à long terme. Selon certains chercheurs, favoriser la persévérance scolaire dès le jeune âge serait aussi plus porteuse. Le relèvement du revenu, ou, de façon plus globale, l'assurance d'une sécurité financière des personnes, est une avenue de solution souvent évoquée. À ce titre, il est souvent question du salaire minimum, du revenu minimum garanti ou de prestations publiques plus généreuses. Plus récemment, on a remis en lumière la notion de « salaire viable » qui est apparue à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle. Celui-ci est défini par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) comme étant un salaire qui permettrait « ...qu'un-e salarié-e à temps plein soit en mesure de gagner assez d'argent pour subvenir aux besoins de base de sa famille, tout en donnant la possibilité d'accéder éventuellement à un meilleur revenu »⁷.

Cette approche met l'accent sur les travailleurs de même que le font les initiatives qui s'intéressent à la qualité des emplois (Table ronde sur les emplois de qualité, recherches de l'Institut de la statistique du Québec, travaux universitaires sur la précarisation de l'emploi, pour ne nommer que ceux-là). Chaque option présentée ci-haut (salaire minimum, revenu minimum garanti, salaire viable) peut faire l'objet de débat. À cet effet, un groupe de travail, mandaté par le gouvernement du Québec, se penche actuellement sur la question du revenu minimum garanti. Par ailleurs, un troisième plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale couvrant la période 2017 à 2022 sera déposé d'ici la fin du printemps.

Il faut garder en tête que les actions doivent aussi porter sur les gens qui ne peuvent occuper un emploi. Ce n'est pas d'hier qu'un certain nombre de personnes ne sont pas en mesure d'accéder au marché du travail et qu'elles ont besoin de soutien.

L'aide ne peut s'accorder sans une harmonisation avec la fiscalité. Ainsi, il faut éviter qu'un effort supplémentaire sur le marché du travail de la part d'un particulier, dans le but d'accroître ses revenus, se traduise par une pénalité fiscale telle qu'elle décourage toute initiative visant à augmenter sa rémunération. C'est ce que certains appellent la « trappe » ou le « piège » de la pauvreté : en raison de certaines règles fiscales, le travail devient inintéressant parce qu'en contrepartie il y a trop à perdre en termes de soutien gouvernemental.

On ne peut nier que beaucoup d'énergie a été déployée ces dernières années par les différents paliers de gouvernement, le secteur privé et la société civile au chapitre de l'éducation,

⁶ Pour une analyse plus poussée de la situation financière des ménages québécois, veuillez consulter les études suivantes : *Situation financière des ménages au Québec et en Ontario*, 7 avril 2015 et *Situation financière des ménages au Québec, un portrait bien différent selon l'âge de l'emprunteur*, 25 août 2016, Desjardins, Études économiques.

⁷ *Quel est le salaire viable? Calcul pour Montréal et Québec en 2015*, IRIS, Note socio-économique, avril 2015. Les données ont été mises à jour depuis.

du logement, de l'alimentation et de l'insertion au marché du travail. En contrepartie, le taux de faible revenu ne semble pas avoir diminué de façon très marquée ces dix dernières années (référence au graphique 2 à la page 2) en regard de toutes les mesures et les initiatives adoptées. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a encore beaucoup de gens touchés.

Certains chercheurs parlent d'un « effet de plateau » dans la lutte à la pauvreté, qui limiterait les résultats en dépit des efforts investis. Ce phénomène serait induit notamment par la précarisation accrue du marché du travail, qui conduirait à l'appauvrissement accru des travailleurs. La recherche d'une plus grande souplesse dans la gestion des entreprises amènerait davantage de travail à statut précaire (sur appel, temporaire, heures coupées, heures diminuées, etc.). Les revenus d'emplois seraient insuffisants pour nombre de travailleurs qui n'ont soit pas assez d'heures de travail pour générer un revenu leur permettant de bien vivre, soit un tarif horaire incompatible avec le nombre d'heures de travail offertes.

Une responsabilité partagée

Même si les différents indices de mesure de faible revenu ne concordent pas, il faut tout de même reconnaître que de nombreux Québécois n'arrivent pas à joindre les deux bouts. En parallèle, la pression est vive sur les différents types d'aides disponibles. En cette matière, la solidarité est nécessaire et le travail d'équipe, essentiel. Ce dernier parvient à soulager les personnes souffrant de la pauvreté, mais il ne réussit pas à l'éradiquer. La meilleure connaissance des problèmes qui touchent les gens à faible revenu et des causes de leur situation est nécessaire pour apporter des solutions appropriées. À ce sujet, des pas importants ont été franchis ces dernières années. Toutefois, l'évolution du marché du travail commande un suivi rigoureux parce qu'il est changeant : il faut rester à l'affût.

Il est sain de s'interroger sur les moyens utilisés pour combattre la pauvreté. Les solutions actuelles ont leur mérite, mais en même temps, elles présentent des limites. Les moyens technologiques actuels permettent plus que jamais de préparer des simulations et des scénarios de travail, pourquoi ne pas les mettre également au service de la lutte à la pauvreté tant sur le plan collectif que celui de la gestion financière personnelle? On entend dire parfois que « la balle est dans le camp » de tel groupe ou tel autre : dans le cas présent, la balle n'est pas plus dans un camp que dans un autre. C'est dire qu'il y a encore du boulot à accomplir, à tous points de vue.

Joëlle Noreau, économiste principale